

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2026_0001**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **21/01/2026**

Objet : **Décision de mise à disposition 125 rue de Courtrai - Les petits débrouillards**

Nature : **Arrêtés réglementaires**

Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**

Date de télétransmission : **21/01/2026**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DFCPAJI_D2026_0001 = D_cision de mise _ disposition les petits d_brouillards.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

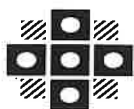
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260121-DAJI_D2026_0001-AR**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **21/01/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2026_0001

LOCAUX SIS 125 RUE DE COURTRAI A TOURCOING

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS GRAND-EST

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCPAJI AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'Association Les Petits Débrouillards Grand-Est qui a souhaité conserver l'accès à deux salles, sises 125 rue de Courtrai à Tourcoing;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'association Les Petits Débrouillards Grand-Est dont le siège social est situé au 54 rue Lorraine – 54300 LUNEVILLE, dont le numéro de siren est le 449 666 148 000 43, représentée par son Président Monsieur Jérôme TRICOMI, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de deux salles d'une superficie respective de 32 et 66 m² sises 125 rue de Courtrai à Tourcoing où sont entreposés les malles pédagogiques et autres matériels d'activités dont l'association a besoin pour mener ses ateliers sur la région des Hauts-de-France.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 03 juillet 2026. Elle pourra être dénoncée par l'association les petits débrouillards Grand-Est sous réserve du respect d'un préavis de deux mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **21 JAN. 2026**



Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques

Accusé Réception en Préfecture le : **21 JAN. 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **21 JAN. 2026**